

Luxembourg, le 19 décembre 2019

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

*« En vertu du paragraphe (2) de l'article 19 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions peut autoriser la capture et le déplacement d'animaux sauvages, tels que par exemple les renards.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :*

- *Combien de demandes de capture et de déplacement de renards ont été introduites depuis 2015 ? Peut-on conclure que la présence de renards près des habitations a augmenté au fil des dernières années ?*
- *Combien de telles demandes ont été autorisées par Madame la Ministre ?*
- *Une des conditions d'une autorisation consiste dans l'obligation de relâcher les renards capturés « loin des habitations ». Que signifie la définition « loin des habitations » ? Quelle distance peut être considérée comme « loin » ? Est-ce que les renards doivent être relâchés dans les forêts de la commune dans laquelle ils ont été capturés ou peuvent-ils également être relâchés dans une forêt d'une autre commune ? Qui décide de l'endroit où les renards doivent être relâchés ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Qui fournit les pièges-cages utilisées pour les captures ? Comment fonctionnent ces cages ? Madame la Ministre a-t-elle connaissance de cas où des renards ont été blessés lors d'une capture ?*
- *Est-ce que chaque autorisation pour capturer des renards est conditionnée par l'obligation de rédiger un rapport sur le succès de l'intervention ? Dans l'affirmative, est-ce que tous les rapports demandés ont effectivement été transmis aux services de Madame la Ministre ? Sur base de ces rapports, que peut conclure Madame la Ministre sur l'efficacité des captures de renards ? Madame la Ministre a-t-elle connaissance de cas où les renards capturés et relâchés en forêt sont revenus vers les habitations près desquelles ils ont été capturés ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député



Guy ARENDT  
Député